

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Première rencontre entre le Conseil d'Etat et l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs

Dans le cadre de rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat a rencontré pour la première fois l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs, emmenée par son président M. Dominique Turberg, conseiller communal au Landeron, mercredi 9 juin 2010 en fin de journée au Château de Neuchâtel. Cette rencontre de travail avait pour objet d'examiner toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et la région de l'Entre-deux-Lacs.

Politique régionale

L'Association Région de l'Entre-deux-Lacs a rappelé le contrat de région adopté en 2007 et la constitution de leur association en 2008. Dans le cadre du contrat de région, un certain nombre de mesures ont été négociées avec le canton, dont l'étude de rapprochements ou de collaborations à mettre en place avec différentes communes et la réalisation d'un Plan directeur régional. Le souhait de l'association est de développer un véritable partenariat avec l'Etat.

Concernant le Plan directeur régional, l'association a souligné qu'il constitue le projet phare de la région; évolutif, il doit permettre aux communes de l'Entre-deux-Lacs de fonctionner ensemble dans différents dossiers. Ce plan traduit par ailleurs le projet de territoire pour la région qui se reflète dans le contrat de région. Il a été présenté au Service cantonal de l'aménagement du territoire pour une première appréciation.

Pour sa part, le Conseil d'Etat a rappelé que le Plan directeur cantonal est le mode d'emploi du canton pour les 10 ans à venir, ce qui est concrétisé dans les différents plans directeurs régionaux. Le gouvernement cantonal a relevé par ailleurs que la vision entre les communes et le canton doit être partagée. Le Plan directeur cantonal fait actuellement l'objet d'une large consultation.

Le Conseil d'Etat a souhaité connaître l'état des réflexions menées dans l'Entre-deux-Lacs s'agissant des fusions de communes, insistant sur le fait qu'il s'agit d'un passage obligé dans le cadre de la réforme du canton. L'Association Région de l'Entre-deux-Lacs a informé de la constitution d'un groupe de travail regroupant des communes de la COMUL et de la décision prise d'engager un consultant. A noter encore que toutes les communes de l'Entre-deux-Lacs ont accepté de participer au financement d'une étude préalable sur le projet de fusion.

Sécurité

Abordant le dossier de la nouvelle organisation de la police du feu (POLFEU), le Conseil d'Etat a martelé sa volonté inébranlable de mener des réformes majeures en la matière : les structures sont trop nombreuses, sans compter les plus de 130 véhicules d'intervention recensés dans le canton. Le Conseil d'Etat propose de regrouper à terme les deux corps professionnels en un seul et il attend d'autres propositions émanant des communes dans leurs structures SIS. L'objectif visé par le Conseil d'Etat: des prestations efficaces et efficientes au meilleur coût.

L'Association Région de l'Entre-deux-Lacs a informé le gouvernement cantonal qu'un rapport regroupant tout le Littoral a été établi et sera prochainement adressé au Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF).

Politique énergétique

Le Conseil d'Etat a rappelé que le rapport de la commission de réflexion concernant le projet de nouvelle centrale électrique à gaz à Cornaux a été rendu public récemment et que son autorité n'a pas pris de décision concernant sa réalisation ou non. Quant au Conseil d'administration du Groupe E, il n'a pas encore statué sur cette question.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs insisté sur le fait que l'approvisionnement en énergie est incontournable et que la mission des autorités cantonales consiste à pouvoir fournir le canton de Neuchâtel en énergie. Il a souligné que la consommation est de 5.500 Watts par personne et qu'il faudrait arriver à terme à une consommation de 2.000 Watts par personne.

Pour de plus amples renseignements:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Dominique Turberg, président de l'Association Région de l'Entre-deux Lacs, tél. 032 751 37 57.

Neuchâtel, le 14 juin 2010